

Prise de position des Verts genevois sur le projet de Plan directeur cantonal Genève 2030

Considérations générales

En préambule, les Verts saluent la qualité du document soumis à enquête publique, clairement présenté.

Ils sont heureux de constater que le projet de plan directeur cantonal s'inscrit dans la vision d'une agglomération compacte, multipolaire et verte.

Ils constatent toutefois une grande dissonance entre les objectifs et fiches de mesures, d'une part, et les fiches de projet, d'autre part. Ces dernières montrent que le plan directeur **est dominé par une seule préoccupation: dégager des surfaces constructibles**. Cette logique du chiffre relègue tous les autres objectifs, plus qualitatifs, au rang d'accessoire, et fait du plan directeur cantonal un rêve de promoteur et de bâtisseur.

Pour les Verts genevois, ce projet de plan directeur représente une préoccupante fuite en avant, qui satisfait peut-être à des objectifs quantitatifs à court terme, mais n'apporte aucune réponse quant à la vision stratégique de l'aménagement de Genève à plus long terme.

Viser la réduction de l'empreinte écologique

Les Verts ont été les premiers à défendre le principe que Genève devait assumer ses responsabilités et construire sur son territoire les logements dont sa population a besoin. Ils soutiennent aussi vigoureusement le principe d'un rééquilibrage des emplois à l'échelle de l'agglomération, en particulier avec la France voisine.

Pour autant, la mise en oeuvre de ces principes, et les objectifs quantitatifs qui en sont la traduction, doivent être soutenables: pour les Verts, ils ne sont acceptables que s'ils s'inscrivent dans une politique à long terme de réduction de notre empreinte écologique. Cette notion essentielle doit être le cadre de réflexion du plan directeur cantonal.

Le canton doit s'engager à privilégier les solutions d'aménagement qui font un usage mesuré du sol, qui respectent les principes du développement durable et le développement harmonieux des populations résidentes. Les choix du plan directeur cantonal doivent donc être orientés par la question suivante: **quel développement à long terme souhaitons-nous pour Genève et son agglomération?**

Davantage d'équité intercommunale

A l'heure où le Conseil d'Etat s'apprête à déposer auprès du Grand Conseil le projet de loi concernant **la politique de cohésion sociale en milieu urbain**, il apparaît impensable aux Verts que cette politique ne soit pas étroitement articulée avec le Plan Directeur Cantonal 2030. Or, les disparités d'effort entre les communes qui apparaissent dans le présent plan directeur contredisent clairement les intentions du Conseil d'Etat concernant le renforcement de la cohésion sociale en milieu urbain. Les

buts du projet de loi proposé par le Conseil d'Etat stipulent par exemple « de garantir à la population un cadre de vie social, économique, environnemental de qualité ». La loi, de son côté, comprend « les actions menées conjointement par l'Etat et les communes, ciblées sur les territoires conjuguant des inégalités, en particulier sociales, économiques et urbaines, **en vue de réduire les écarts de développement.** ».

On ne peut donc être que frappé par la disparité croissante des efforts demandés aux communes de la rive droite par comparaison à nombre de communes de la rive gauche. Les premières étant contraintes « d'accueillir » les activités non désirées du PAV car gourmandes en espaces et fortement nuisibles pour leur environnement mais de plus obligées de sacrifier une certaine mixité des types de logements sur leur territoire par le déclassement de pans entiers de leurs zones villas, alors que les secondes (celles de la rive gauche) voient leurs zones d'activités totalement préservées des entreprises porteuses de nuisances et leurs zones villas largement maintenues. Cette situation n'est ni défendable ni soutenable et doit faire l'objet, dans le présent Plan Directeur Cantonal 2030, d'un impératif rééquilibrage entre les communes afin de mettre en œuvre les buts et les champs d'action du projet de loi pour une politique de cohésion sociale en milieu urbain voulu par le Conseil d'Etat et prochainement le Grand Conseil.

Définition des besoins en logement

Le « besoin en logement » est au cœur de toutes les réflexions de ce plan directeur, mais la manière dont ce « besoin » est défini n'est pas précisée. Il est chiffré mais non défini, ce qui, méthodologiquement, n'est pas acceptable. Les Verts demandent que soit entamée une réflexion de fond sur la nature de l'offre en logement, qui doit correspondre aux particularités du territoire genevois, notamment en termes d'utilisation rationnelle d'un sol rare.

La mise à disposition des surfaces nécessaires doit tenir compte de la mixité des types de logement et viser au partage équitable de l'effort entre les différentes communes, qu'elles soient de la rive droite ou de la rive gauche!

La construction de 50'000 logements sur 20 ans est présenté comme un objectif central de la politique d'aménagement du canton, mais il n'est pas le seul et ne saurait être dissocié des autres objectifs.

Nous contestons la validité d'un certain nombre de prémices, considérées comme des données de base apparemment indiscutables. Ainsi, le ratio de deux personnes par logement, un taux d'occupation moyen plutôt bas, n'est pas acceptable, compte tenu du fait que le sol est une denrée rare et précieuse; il en va de même pour l'augmentation linéaire de la taille des logements, une évolution inacceptable. Il est indispensable de sortir d'une logique du « toujours plus », qui a par exemple vu le nombre de logements en ville de Genève augmenter alors que parallèlement, sa population diminuait.

Construire des logements tout en réduisant notre empreinte écologique n'est pas antinomique: ces deux préoccupations se conjuguent intelligemment dans une démarche de type « écoquartier ».

En soumettant les programmes quantitatifs de construction de logements à des objectifs qualitatifs contraignants (en matière de réduction des besoins énergétiques, d'usage économe du sol, de biodiversité, de mobilité soutenable, de voisinage, de participation, de maraîchage, etc.), la démarche écoquartier garantit la prise en compte de tous les objectifs du développement durable dans l'élaboration de futurs quartiers et dans la rénovation de quartiers et immeubles existants.

Pour les Verts, inscrire chaque projet d'urbanisation dans une démarche écoquartier reconnue et contractuelle est la seule garantie d'une mise en œuvre concrète des mesures qualitatives préconisées par le Plan Directeur Cantonal afin que celui-ci ne se résume pas à une énumération d'opérations d'urbanisation.

Renouvellement urbain et densification des quartiers existants: avec mesure et discernement

La densification de la ville n'est pas un objectif en soi, mais le moyen de « limiter l'emprise sur l'espace rural ». Dans un espace urbain qui compte parmi les plus denses d'Europe, les effets prévisibles négatifs de cette mesure (par exemple, augmentation du trafic, diminution de la qualité de vie) doivent être explicités et l'optimum de densification clairement défini, afin d'éviter une exploitation spéculative et de permettre une claire pesée des intérêts entre les facteurs suivants: économie énergétique (chauffage, transports), rapidité des déplacements, espaces verts, biodiversité, maraîchage ...

La notion « d'utilisation optimale des zones à bâtir » demande à être précisée, afin de prévenir les conflits d'interprétation programmés.

Les fiches de mesure devraient faire explicitement mention de la densification en écoquartier.

Les activités

Les Verts saluent la différenciation entre les divers types d'activités, qui permet une approche plus fine de la problématique, et soutiennent les objectifs de densification des zones industrielles existantes, qui sont largement sous-utilisées, ou connaissent une occupation qu'on pourrait considérer comme abusive (à notre connaissance, la vente de voitures ne relève ni de l'industrie, ni de l'artisanat). Ils sont favorables à une plus grande mixité dans les quartiers, mixité qui contribue à leur vitalité.

Ils demandent la mise en place de mesures contraignantes pour une utilisation efficiente des périmètres existants, avant tout déclassement supplémentaire, notamment de la zone agricole.

Les Verts considèrent que les projections d'emplois nouveaux sont contraires aux engagements du projet d'agglomération. Tout à fait disproportionnées par rapport au nombre de logements, elles sont exemplaires de la fuite en avant, contribuant à créer des besoins nouveaux en logements et à accentuer les inégalités sociales. Le canton ne pourra s'épargner une réflexion sur une trop grande attractivité basée principalement sur des avantages fiscaux octroyés aux entreprises étrangères qui s'installent à Genève.

Les Verts demandent une répartition plus équitable de toutes les activités sur le territoire cantonal, y compris celles qui provoquent des nuisances.

Les Projets Stratégiques de Développement (PSD)

Les Verts s'interrogent sur le statut des fiches de projet. En l'état, et sans définition plus précise des périmètres et des objectifs, la plupart de ces fiches ne sont pas acceptables comme volet contractuel du Plan Directeur Cantonal : **les Verts ne signent pas de chèque en blanc sur la base d'un assemblage approximatif de périmètres possibles.**

Ils s'inquiètent de ne voir figurer aucune mention du Plan directeur de quartier, instrument de planification créé pour conduire les grands projets et donner un cadre précis et contractuel à la démarche de projet. Ils estiment dangereux de changer sans cesse les règles du jeu et demandent que la fiche A04 soit revue pour intégrer l'obligation de réaliser des Plan directeur de quartier.

De même, les priorités et les calendriers doivent être mieux dégagés et motivés. La dynamique des projets et de leur enchaînement est aussi importante que la définition des objectifs.

Faut-il d'abord construire des bâtiments puis dérouler les transports collectifs, ou l'inverse? Faut-il attaquer plusieurs projets d'importance dans un même quartier, ou commencer par l'un et réévaluer les modalités du suivant en fonction du résultat? Cela doit être explicité. Par ailleurs, l'évolution imprévisible de la situation économique et d'autres facteurs exerçant une forte influence sur le devenir de notre canton (climat, mouvements migratoires, crises économique et sociale, humeur des citoyens...) font que nos prévisions à vingt ans devront immanquablement être revues. Dans ce contexte évolutif, quelles priorités relativement insensibles à ces évolutions peut-on fixer, et comment les choisit-on? Cela doit être précisé.

Les PSD doivent être réalisés en concertation étroite avec les autorités communales et dans le cadre d'un large processus participatif.

Mobilité

Les Verts saluent la volonté de développer une conception multimodale des déplacements à l'échelle de l'agglomération, **mais insistent sur le fait que la mobilité ne doit pas être considérée comme un droit dont l'exercice serait illimité et qu'il s'agirait, de surcroît, d'encourager!** Les Verts ne sauraient accepter des mesures conçues «pour répondre à la demande en déplacement de la population...». En l'absence de précision sur ce que l'on entend par «demande» (s'agit-il d'une demande solvable, légitime, raisonnée, irréfléchie, etc.?), il y a lieu de penser qu'on entend ici tout simplement les projections statistiques des déplacements en véhicules motorisés privés.

Il est irresponsable de ne pas remettre en cause cette évolution dont on connaît l'impact négatif sur l'aménagement, la sécurité et la santé publique, le budget des ménages et ... la mobilité! L'excès de mobilité est devenu un gigantesque problème. **Il est irresponsable de ne pas le reconnaître.** Il est utopiste de penser pouvoir résoudre

élégamment les questions d'urbanisme sans prendre une position claire et volontariste à ce sujet: très clairement, **il ne s'agit pas « d'optimiser » l'utilisation des transports individuels motorisés, mais bien de la maîtriser et de la réduire.**

Le Plan Directeur Cantonal envisage quelques mesures de transfert modal, mais il ne précise ni sa manière d'évaluer les besoins légitimes en mobilité, ni comment il compte les arbitrer avec les autres exigences que sont la qualité des quartiers, la santé et la sécurité publiques.

Nous saluons la volonté de mettre en place un concept pour le transport des marchandises, les livraisons et les prestations de service, mais considérons qu'à l'échelle de l'agglomération, il faudra éviter de charger davantage encore les communes abritant déjà de nombreuses infrastructures et équipements lourds, dans un esprit d'équité intercommunale.

Pour ce qui concerne l'aéroport de Genève, les Verts demandent que des mesures soient prises pour réduire significativement son impact environnemental (nuisances sonores, CO2 rejeté par les avions), et non se contenter de le « minimiser ». De même, les mouvements d'appareils et/ou de passagers doivent être plafonnés.

Traversée du lac

Les Verts constatent que la traversée du lac figure comme un paramètre de base du Plan Directeur Cantonal et **réitèrent leur opposition à ce projet dispendieux et inutile (lire nos remarques ci-dessus sur la mobilité).** Cette opposition est confortée par le fait que le Plan Directeur Cantonal ne réussit pas à faire la preuve de la nécessité de cette infrastructure pour le développement de l'agglomération.

Environnement

Les Verts apprécient l'intégration transversale des préoccupations en matière d'environnement dans les fiches de mesures, mais s'interrogent sur la manière dont le canton entend les mettre en œuvre concrètement dans les projets. Ils sont d'avis que seul un engagement cohérent et systématique dans des démarches écoquartiers peut garantir la prise en compte de la dimension environnementale dans tous les projets, à égalité avec les dimensions économique et sociale.

Nature, paysage, espace rural

Les Verts constatent que l'espace rural, dans ses dimensions agricole, nature et paysage, est le grand perdant des objectifs quantitatifs qui dominent le Plan Directeur Cantonal, en contradiction avec les ambitions cantonales. Ainsi, l'objectif C06 « Préserver et reconstituer les continuités biologiques » est contredit et rendu irréalisable par les périmètres d'urbanisation définis par les fiches de projet, qui empiètent dangereusement sur le réseau existant.

Pour ce qui concerne la relation entre l'agriculture et les extensions urbaines projetées sur la zone agricole, les mesures envisagées ne laissent pas place à des solutions mixtes

de type [écoquartier agricole](#)¹ La définition de « limites claires entre les espaces urbanisés et les espaces cultivés » ne saurait être érigée en règle absolue.

Les Verts demandent que dans la pesée des intérêts qui présidera aux déclassements, il soit tenu compte de la valeur agricole propre de chaque périmètre.

Réseau des espaces verts et publics.

Dans les nouveaux quartiers, il est essentiel de créer des espaces de délasserment pour la population, sous la forme de grands parcs.

Politique foncière

Le canton et les collectivités publiques locales doivent effectivement se donner les moyens de leurs objectifs, notamment par des acquisitions foncières systématiques, afin de constituer, entre autres, le socle de logements sociaux pérennes indispensable à une politique du logement social digne de ce nom. Ceci doit faire l'objet d'engagements précis et inscrits dans la durée. Des droits de superficie doivent être accordés en priorité aux coopératives participatives présentant un projet de qualité s'inscrivant dans la démarche écoquartier.

Genève, le 9 juillet 2011

¹ www.verts-ge.ch/geneve/telecharger-document/389-resolution-cherpines-charrotons.html